



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 Juillet 2011

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre – **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **COULOMBS** : HIMBAUT Régis - **CREULLY** : BERON Jean-Paul – **MARTRAGNY** : JAHOUËL René, LAURENT Philippe - **REVIERS** : GUERIN Daniel, FRAS Laurence - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse - **SAINT GABRIEL BRECY** : FERAL Pierre – **THAON** : MAURY Richard, ISABEL Jean-Pierre - **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, MARIE Géraldine.

Représentés :

CREULLY : LEVERT Roger. - **FONTAINE-HENRY** : PICHARD Brigitte.

Excusés :

AMBLIE : LEBESNERAIS-SAVINELLI Catherine - **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie - **COULOMBS** : GROULT Roger - **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric, LEU Gérard – **RUCQUEVILLE** : DAIREAUX Alain.

Absents :

CULLY : DE SEZE Jean-Charles, COLLIN Jean-François - **FONTAINE-HENRY** : CAILLERE Philippe - **SAINT GABRIEL BRECY** : FAUCHIER-DELAUVIGNE Jean.

Secrétaire de séance : BLOUET Catherine.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Autorisation de contracter un accord cadre et un marché subséquent avec un prestataire de fourniture et de livraison de repas pour la restauration scolaire**
2. **Aménagements hydrauliques à Lantheuil : acquisition de terrains**
3. **Attribution d'une subvention**
4. **Questions diverses et échanges.**

La validation du compte rendu du conseil communautaire du 11 Juillet par les délégués sera effectuée au conseil communautaire du 5 Septembre prochain.

RESTAURATION SCOLAIRE : AUTORISATION DE SIGNER UN ACCORD-CADRE ET UN MARCHE SUBSEQUENT

L'accord-cadre et le marché subséquent se rapportant à la fourniture et à la livraison de repas pour la restauration scolaire contractés en 2008 avec la Société API RESTAURATION arrivant à leur terme, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 9 Juin 2011. Il était demandé des offres de prestations pour 637 repas journaliers, à fournir en liaison froide aux neuf établissements scolaires de la CdC et 26 repas par jour de vacances et par mercredi à fournir au C.L.S.H. Le nombre de repas annuel estimé est de 92 717.

La date de remise des offres était le 19 Juillet 2011. Un seul prestataire, la Société API RESTAURATION a soumissionné. La commission d'appel d'offres, réunie le 27 juillet, a analysé l'offre en fonction des critères d'attribution ci-dessous énoncés :

- le prix des prestations. Pondération : 40%
- la qualité des produits. Pondération : 40 %
- la qualité des services associés (traitement des litiges et réclamations, dépannage...). Pondération : 10%
- la démarche environnementale et le développement durable. Pondération : 10%

Le prix du repas proposé est de 2.14 € HT/ 2.25 € TTC pour l'élémentaire et 2.04 € HT/2.15 € TTC pour le préélémentaire. Une variation à la baisse étant constatée, (le prix des repas étant actuellement de 2.23 HT/2.35 € TTC en élémentaire et 2.10 € HT/2.22 € TTC en préélémentaire), la commission d'appel d'offres a jugé l'offre économiquement satisfaisante.

Quant aux autres critères, le candidat étant l'actuel attributaire du marché en cours, la qualité des produits et des services fournis a pu être jugée tout au long de l'exécution de la prestation. La commission d'appel d'offres a déclaré qu'elle était conforme aux exigences attendues.

Après avoir entendu ces éléments et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à contracter, avec la société API RESTAURATION, un accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison de repas en liaison froide dans les restaurants scolaires de la Communauté de communes d'Orival, d'une durée de trois ans, à compter de la notification du premier bon de commande, ainsi qu'un marché subséquent d'une durée d'un an.

Les prix indiqués ci-dessus sont des prix d'achat. Le prix de vente actuel, uniformisé pour le préélémentaire et l'élémentaire, est de 3.65 € TTC. Ce

montant ne tient compte que partiellement du coût réel qui est d'environ 7 €, incluant les frais de personnel, de fonctionnement et d'entretien.

Le conseil regrette qu'un seul prestataire ait soumissionné. L'offre reste cependant très satisfaisante au regard du prix et de la qualité. Cette absence de concurrents s'explique par un niveau d'exigence élevé du cahier des charges. Outre les critères répondant à la réglementation en vigueur relative à la qualité nutritionnelle des produits, la CdC demandait :

- la fourniture de viande provenant de bovins français et de qualité bouchère,
- de la viande de volaille et de porc labellisée,
- un produit bio, un produit en circuit court et un produit générant le moins de pollution par transport par semaine.

Le cahier des charges a été élaboré par les membres de la commission Ecole (un par commune), des parents d'élèves et les agents gestionnaires de cantine.

La société API Restauration s'est engagée à mener une démarche environnementale et de développement durable dans le cadre de sa prestation. La Communauté de communes ne sera pas en reste. Ainsi, une collaboration sera proposée au collège de Creully, qui est un éco-collège, afin d'engager ensemble un processus de gestion des déchets des repas scolaires (recyclage et compostage).

ACQUISITION DE TERRAINS POUR LES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES A LANTHEUIL :

Par arrêté du 14 décembre 2010, le Préfet a autorisé la réalisation d'aménagements hydrauliques visant à la protection des habitations du Chemin Blanc à Lantheuil. Le lancement de la consultation relative à ces travaux aura lieu en septembre. Il est nécessaire, préalablement, de faire l'acquisition des terrains d'assiette de ces aménagements dont les références cadastrales et les propriétaires sont énumérés comme suit :

- acquisition par la CDC des parcelles de Monsieur HENIN, cadastrées section ZA numéros 50-43-46-48,
- acquisition par la CDC des parcelles de Monsieur RICHARD, cadastrées section ZA numéros 39 -41,
- acquisition par la CDC de la parcelle de Madame RENAUDE, cadastrée section ZA numéro 37,
- acquisition par la CDC des parcelles de Monsieur et Madame JEANNE, cadastrées section ZA numéros 54 – 56

- échange entre Monsieur HENIN et Monsieur RICHARD : parcelles cédées par Monsieur HENIN section ZA numéros 42 et 45 pour une surface de 38a 42ca, parcelle cédée par Monsieur RICHARD section ZA numéro 40 pour une surface de 50a 52ca. On constate une différence de contenance de 12a 10ca entre les deux parcelles échangées. Elle sera compensée selon des modalités qui seront définies ultérieurement.

Récapitulatif des surfaces et du budget :

	Superficie (m ²)	Prix (€) *
Achat de terrain	4 127	8 523.20 €
Indemnisation Monsieur Richard	1 200	(1,60 € le m ²)
Frais de notaire et d'enregistrement		4 200,00 (6 actes x 700€)
TOTAL	5 327	12 723. 20 €

* *Les achats de terrains ne sont pas éligibles à la T.V.A. (contrairement aux honoraires).*

Les frais de géomètre, déjà payés, s'élèvent à 1 495 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer, en l'étude de Maître PEAN, Notaire à Creully, les actes d'achat des terrains énumérés ci-dessus dont le coût sera contenu dans une enveloppe globale maximum de 12 723.20 €, basée sur un coût de 1.60 € le m².

Ces prix sont le fruit de négociations menées avec les différents propriétaires.

Les travaux de Lantheuil, qui se termineront en fin d'année 2011, seront suivis de ceux de Martragny et de Cully.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION :

Par délibération du 24 Août 2009, le Conseil communautaire a attribué une subvention de 300 € à Dominique BARRAUX, adhérent au tennis club de Creully, champion du monde de tennis des transplantés, titre obtenu en Australie en 2009.

Dominique BARRAUX a défendu son titre aux 18^{ème} jeux mondiaux des transplantés qui se sont déroulés en Suède en juin dernier. Il y a obtenu une médaille d'or. Afin de bénéficier d'une participation aux frais de transport, d'hébergement, d'équipement sportif et de communication, il sollicite de la CdC

un accompagnement financier. Son budget, de 2 070 €, s'équilibrera grâce à un apport personnel et aux subventions provenant des collectivités territoriales, des associations et des entreprises.

Les retombées de ces événements sportifs sont largement assurées par les médias, par les campagnes de sensibilisation menées par Dominique BARRAUX auprès de tous les publics et par les divers témoignages de reconnaissance. Ces compétitions mondiales sont l'occasion de mettre en valeur, à travers les performances de tous les athlètes transplantés, la réussite de la greffe d'organes vitaux et de remercier les donateurs et leurs familles, ainsi que les équipes médicales. Elles permettent également d'attirer l'attention du public et des médias sur le problème de la pénurie de donateurs d'organes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire vote le versement d'une subvention de 300 € à l'association Trans-forme, en faveur de Dominique BARRAUX.

Il sera demandé à Dominique BARRAUX d'être présent à un prochain conseil communautaire pour une séance de sensibilisation sur les dons d'organes.

QUESTIONS DIVERSES :

Aménagement du parking du gymnase

Par délibération du 14 Juin 2011, le conseil communautaire a décidé de réaliser les travaux d'aménagement du parking du gymnase, à Creully, et de lancer la consultation des entreprises. Les travaux se réaliseront en deux phases : une première phase provisoire, en fin d'année 2011, qui se limitera à la stabilisation et à l'application d'un revêtement en enduit bicouche d'un tiers du parking, en vue de permettre l'accès aux engins de chantier, aux véhicules légers et aux bus scolaires, et la deuxième phase en 2013.

Une modification dans la répartition des travaux entre les deux tranches est à apporter. Ce sont cinquante et une places de stationnement, avec l'arrêt minute de dix places et l'aire destinée aux bus qui seront réalisés au cours de la première phase. Le coût total estimé n'est pas modifié (704 441 € HT/ 842 512 € TTC), mais le montant de la première tranche est augmenté de 75 000 €. Il est ainsi porté à 225 000 € HT/269 100 € TTC et la deuxième tranche réduit à 479 441 € HT/573 411€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à lancer la consultation des entreprises pour les montants indiqués ci-dessus.

Projet de construction du gymnase :

Quelques nouvelles modifications seront ajoutées à l'avant projet sommaire :

- La largeur de l'entrée sera réduite afin de permettre la mise en place d'un dispositif d'accès par badge.
- L'emplacement des W.C. publics permettra un accès direct depuis l'extérieur.
- L'entrée de la grande salle de sport sera réduite pour laisser la place à un local pour la sono et trois places pour fauteuils roulants.

La validation de cet avant-projet sommaire permet de passer à la phase avant-projet définitif.

Planning du projet :

- Avant-projet définitif fin juillet
- Consultation des entreprises fin Novembre
- Analyse des offres fin Janvier
- Signature des marchés de travaux fin Février
- Début de chantier 1^{er} avril
- Durée du chantier : 12 mois

Chauffage de l'actuel gymnase :

Le système de chauffage de l'actuel gymnase étant défaillant et le coût d'une réparation étant prohibitif (46 000 €), il est décidé, dans l'attente du fonctionnement du nouveau gymnase comportant une chaufferie qui sera commune, de faire l'acquisition ou de louer un appareil soufflant (ou plusieurs selon les besoins). Coût d'achat d'un appareil : 3 300 € HT.

Informations sur le programme de travaux de voirie 2011 :

La décomposition des lots n'a pas été effectuée selon des critères géographiques mais selon la nature des travaux.

Les travaux du lot 1 seront réalisés par l'entreprise SCREG, à Amblie, Creully, Lantheuil, Martragny. Ils commenceront le 29 août et dureront 3 semaines.

Les travaux du lot 2 seront réalisés par l'entreprise Martragny, à Coulombs, Fontaine-Henry, Martragny, Thaon, Reviers, Rucqueville. Ils commenceront en octobre et dureront 6 semaines.
